

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 454 rendant exécutoire la délibération n° 39/6-L du 27 mars 1964

n° 454

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964

Date de publication
1 avril 1964

Date du numéro
1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 39/6e L du 27 mars 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de: la Côte Française des Somalis portant abrogation de la délibération n° 361 portant création, à Djibouti, d'un cours normal d'instituteurs adjoints.